

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

Date de la convocation : vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi sept juillet, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Johann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, TRAVERT Dominique.

**Ont donné pouvoir** : LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEJOLLY Annie (pouvoir à MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à HAIRON Josiane),

**Excusés** : ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume.

**Secrétaire de séance** : SOURD Annie

---

**Objet : REGIE MUNICIPALE – TARIFS EXPOSITIONS CHATEAU**

Monsieur le Maire indique que la commune, dans le cadre de son pôle culturel, organise des expositions de peinture ou de sculpture au Château, salle de la Chapelle ou Logis Robessart. Il propose de créer un tarif à solliciter auprès des exposants extérieurs à la commune, soit 50 € par semaine, ce qui correspond au tarif précédemment demandé par l'office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe à 50 € par semaine le tarif à appliquer aux exposants extérieurs à la commune,
- indique que les exposants de la commune bénéficieront d'une prestation gratuite,
- décide d'intégrer ce tarif à la régie municipale,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Eric BRIENS